

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21162**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales, mention Psychologie, spécialité Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Bourgogne, Recteur de l'Académie de Dijon Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le parcours professionnel « Psychologie Clinique du développement et des Troubles de l'Apprentissage » vise à former des psychologues spécialisés dans l'intervention auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes âgées, de leurs familles ainsi qu'auprès des professionnels des domaines concernés. Ces psychologues devront répondre à des besoins en matière d'évaluation psychologique, de diagnostic, de suivi psychologique, de prévention, d'expertise, d'accompagnement psychopédagogique, de remédiation, de guidance parentale, de formation (notamment auprès d'équipes éducatives) et de recherche appliquée. Ce parcours est ouvert aussi en formation continue, visant alors une remise à niveau et l'acquisition de nouvelles compétences par des professionnels déjà confirmés.

Le parcours recherche vise à préparer au métier d'enseignant-chercheur et de chercheur dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, aux fonctions d'enseignant ou de chercheur dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie du développement (enfant, personne âgée) sont présents. Ce parcours est également ouvert au titre de la formation continue à des psychologues déjà en exercice qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences à travers une formation à la recherche et par la recherche.

Compétences ou capacités évaluées communes aux deux parcours :

- Connaissances scientifiques approfondies du développement normal et pathologique du nourrisson, de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée.
- Expertise dans la construction et réalisation de projets de recherche, appliquée ou fondamentale.
- Expertise dans l'utilisation d'apports conceptuels théoriques pour la mise en place de pratiques professionnelles.
- Connaissances liées à la déontologie et à l'éthique du psychologue ou du chercheur en psychologie.

Compétences ou capacités évaluées spécifiques au parcours professionnel :

- Mise en œuvre d'outils méthodologiques du psychologue praticien (tests, entretiens, établissement de bilans, rédaction de rapports d'activité, de synthèse, élaboration de grilles d'observation, présentations de cas, conduite de réunion, conception et régulation de dispositifs de formation, de prévention, thérapie...).
- Capacité à s'interroger sur sa propre implication professionnelle (analyse institutionnelle, analyse des pratiques), développement d'une capacité d'accueil et d'écoute

- Connaissances en matière de droits de l'enfant et de la famille

Compétences ou capacités évaluées spécifiques au parcours recherche :

- Mettre en place et réaliser une recherche scientifique (cadre théorique, paradigmes expérimentaux, modèles d'analyse des résultats)
- Mise en œuvre des techniques de communication orale (colloques..) et écrite (articles) à destination de la communauté scientifique.
- Maîtrise de l'anglais scientifique, des outils statistiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Fonction publique (hospitalière, territoriale et judiciaire)
- Institutions du secteur sanitaire et social (associatives ou lucratives)
- Cabinet d'études et de conseil
- Organismes de formation
- Organismes de recherche publics ou privés
- Enseignement supérieur
- Etablissements, résidences pour personnes âgées
- Psychologue
- Formateur
- Chargé d'études et de missions
- Chef de projet
- Chercheur
- Enseignant-chercheur
- Consultant
- Coordonnateur de réseaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K2108 : Enseignement supérieur

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2101 : Conseil en formation

Réglementation d'activités :

Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre professionnel de psychologue. Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :****S1 = 240 h, 30 ECTS**

UE1 Disciplinaire : Vieillessement cognitif / Facteurs de vie dans vieillissement, 48h, 6ECTS

UE 2 Disciplinaire : Modèles de développement / Dessin chez l'enfant, 48h, 6ECTS

UE 3 Disciplinaire: Neuropsychologie enfant / Langage et ses troubles, 48h, 6ECTS

UE 4 Outils : Anglais / Statistiques, 48h, 6ECTS

UE 5 Options: UE Transversale à prendre dans les UE de clinique, 48h, 6ECTS

S2 =164h plus TER, 30ECTS

UE1 Disciplinaire: Apprentissage-mémoire / Développement de l'adolescent, 48h, 6ECTS

UE 2 Disciplinaire: Handicaps, troubles/ Développement nourrisson et troubles, 48h, 6ECTS

UE 3 TER: Mémoire de recherche, 6ECTS

UE 4 Stage: Stage et supervision de stage, 120h, 6ECTS

UE 5 Options: UE Transversale à prendre dans les UE de clinique, 48h, 6ECTS

S3 = 212h, 30 ECTS

UE1 Cognition, psychopathologie ,44h, 6ECTS

UE 2 Troubles du développement et des apprentissages (mutualisé avec IATP), 50h, 6ECTS

UE 3 Outils pratiques et conceptuels (mutualisé avec UFC et IATP), 50h pour parcours P, 48h pour parcours R, 6ECTS

UE 4 Conférences et séminaires (mutualisé avec séminaires du LEAD), 44h, 6 ECTS

UE 5 Professionnalisation et institutions, 44h, 6 ECTS

S4 =50h + TER + stage, 30 ECTS

UE1 Méthodologie professionnalisante, 50h parcours P, 52h parcours R, 6 ECTS

UE 2 TER, Mémoire de recherche, 12 ECTS

UE 3 Stage, 180 demi-journées (parcours P), 3 mois (parcours R), 12 ECTS

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme de la première année par VES ou VA
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels (Décret 2202-590 du 24 avril 2002) européens

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :

- Parcours Recherche de la spécialité IATP (Ingénierie cognitive des Apprentissages et technologies pour la formation professionnelle)
- Spécialité Psychologie Cognitive et Neuropsychologie de la Mention Psychologie de l'Université de Franche-Comté

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la Licence professionnelle (NOR: MENS9902515A)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 29/06/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 - Code de l'Éducation : articles R613-32 à R613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-bourgogne.fr/ode/>

Autres sources d'information :

[Site de l'uB](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [Dijon]

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Maison de l'Université

BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bourgogne, Pôle AAFE, Esplanade Erasme, BP 26513, 21065 Dijon Cedex

Historique de la certification :

Le master est une transformation progressive d'un DESS de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence créé en 1994.

2004 : Master, Spécialité Psychologie du développement et des apprentissages

2007 : Master, Spécialité Psychologie Clinique du développement et des apprentissages